

REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL MAE-ONGD

Réunion du 8 février 2013

Procès-verbal

Liste des participants

Pour le Ministère des Affaires étrangères :

- Madame Martine SCHOMMER
- Monsieur Manuel TONNAR
- Madame Geneviève HENGEN
- Monsieur Frank MERTENS
- Madame Alexandra ALLEN
- Monsieur Daniel HAM

Pour les points concernant les ONG humanitaires :

- Madame Marianne DONVEN
- Monsieur Max LAMESCH

Pour les ONGD :

- Madame Christine DAHM (Cercle)
- Madame Monica FERNANDES (Cercle)
- Madame Fanélie MEYER (SOS Faim)
- Monsieur Marc Keup (ASTM)
- Madame Denise RICHARDS (Bridderlech Deelen)
- Monsieur Andreas VOGT (Caritas)
- Madame Myriam JACOBY (Croix-Rouge)
- Monsieur Frédéric HAUPERT (Care in Luxembourg)
- Monsieur Paul DELAUNOIS (Médecins sans Frontières)

Pour le BAT :

- Monsieur Dennis Yaun (Cercle)
- Monsieur François-Xavier Dupret (Cercle)

1. Approbation de l'ordre du jour

2. Revue par les pairs : implications des recommandations du CAD pour les ONG

Sur demande des ONG, le Ministère informe ces dernières que, parmi les recommandations de la revue par les pairs du CAD de l'OCDE sur la collaboration du Ministère avec les ONG, il souhaite uniquement retenir celle concernant la meilleure mise en réseau des ONG avec les Ambassades et les Bureaux de la Coopération sur le terrain. Ce rapprochement pourra se faire par email ou en personne, et le Ministère compte en outre organiser des rencontres entre ONG et les bureaux de la Coopération en marge des assises 2013.

En ce qui concerne la collaboration du Ministère avec les ONG à travers le cofinancement de projets de développement et accords-cadres, le Ministère ne compte pas prendre en compte les recommandations du CAD concernant l'introduction d'un cadre plus restrictif et a en outre informé ce dernier de cette décision politique.

D'autres recommandations concernant le renforcement du cadre stratégique de coopération dans le but d'augmenter l'efficacité de son aide, ont été anticipées par le travail commun MAE-ONG en 2012 sur la révision des conditions générales et les schémas de présentation des demandes et des rapports.

3. Stratégies sectorielles du MAE : processus de consultation

Le Cercle et les ONG demandent au Ministère si ce dernier compte élaborer une stratégie spécifique pour sa coopération avec les ONG. Le Ministère répond qu'il n'en a pas l'intention et qu'il considère les ONG comme acteur important de la Coopération luxembourgeoise de manière transversale dans toutes les stratégies sectorielles. Il souligne que dans sa recommandation le CAD avait envisagé une telle stratégie pour que le Ministère encadre de façon plus contraignante les ONG – ce que le Ministère refuse.

Les ONG disent ne pas encore être consultées pour les nouvelles stratégies, élaborées ou mises à jour en 2011 et 2012. Le Ministère regrette que la procédure de consultation n'ait pas été suivie dans tous les cas et précise que certaines stratégies sectorielles sont encore en cours de révision et qu'il ne manquera pas de consulter les ONG à cet égard avant de les publier. Toutes les stratégies déjà finalisées sont disponibles en ligne sur le site de la Coopération.

4. Programme de travail 2013 du Cercle et du BAT

Le Cercle présente les grandes lignes de son programme de travail pour 2013, en soulignant les points forts et les nouveautés.

Ce programme de travail sera adopté officiellement lors de l'assemblée générale du Cercle en mars.

Le Ministère informe le Cercle et le BAT que la convention du subside du Cercle et du BAT est en instance de signature.

5. Sensibilisation

- état des lieux des demandes reçues pour 2013

11 projets de sensibilisation ont été reçus. Comme tous ne sont pas conformes aux conditions générales et comportent parfois des frais non éligibles, le Ministère contactera les ONG

concernées afin de clarifier encore ces questions d'éligibilité et de donner un feedback au plus vite possible. L'objectif est de signer les contrats dès avril 2013.

- rapports de réalisation à soumettre au Ministère

Le Ministère rappelle aux ONG ayant eu des projets annuels en 2012 de lui soumettre avant le 28 février les rapports de réalisation, tel que spécifié dans les conventions. Ainsi les deuxièmes tranches 2012 pourront être versées sur le budget 2012 et les montants prévus ne tomberont pas en économie.

En ce qui concerne les accords-cadres, une soumission du rapport annuel avant le 28 février est souhaitable, mais en tout état de cause, les ONG sont tenues à respecter la date qui est inscrite dans leur convention et qui fait foi. Le Ministère demande aux ONG de demander leur prochaine tranche, si possible de manière à ce qu'elle puisse encore être imputée sur 2012.

Le BAT rappelle au Ministère que les échéances dans les conditions générales ne précisent pas si elles s'appliquent aux projets annuels ou aux accords-cadres. Les conditions générales seront donc à compléter dans ce sens au cours de la révision prévue au deuxième semestre 2013.

- mise en place d'un groupe de travail MAE-ONGED et suite du processus

Le groupe de travail MAE-ONGED a été mis en place et aura sa première réunion le 7 mars, lors de laquelle il entrera en dialogue sur les besoins et attentes de chacun et commencera à établir des critères de qualité. 10 personnes se sont inscrites du côté ONG pour ce groupe de travail. Les ONG se réuniront le 27 février pour une réunion de préparation. L'étude ED coordonnée par le Cercle et impliquant directement les ONG actives en ED aussi bien dans la phase récolte des données que dans la phase d'analyse servira de base. Le MAE estime important de trouver une compréhension commune sur ce qu'on entend par éducation au développement et par sensibilisation et que ces deux notions ne sont pas synonymes de collecte de fonds.

6. Agréments: état des lieux de la procédure de renouvellement

75 agréments ont été renouvelés jusqu'à ce jour. 18 ONG sont en attente et doivent encore soumettre au Ministère des rapports de réalisation de leurs projets cofinancés, des rapports d'activité et financiers, ou des comptes rendus de leur assemblée générale. Des lettres de rappels ont été adressées aux ONG concernées et le Ministère appliquera les conditions générales avec rigueur. A cet égard, la formation sur les aspects juridiques de la gestion d'une a.s.b.l., prévue par le Cercle paraît utile, afin d'aider les ONG à se conformer aux règles du Ministère et à la loi sur les a.s.b.l. (notamment en matière de statut).

7. Frais administratifs : application du nouveau règlement grand-ducal

Le Ministère informe les ONG que le remboursement des frais administratifs en 2012 s'est encore fait selon les anciens critères pour toutes les ONG demanderesses, c.à.d. en appliquant un taux de remboursement de 2/3 de 15% des frais administratifs réels. A partir de 2013, le nouveau règlement grand-ducal devra cependant être appliqué, avec un taux de remboursement à 66% des 15%.

8. Coopérants : procédure d'introduction des demandes

Le Ministère demande aux ONG un délai de traitement plus long pour accorder le statut de coopérant ou de coopérant assimilé aux expatriés partant travailler sur le terrain. A partir du 1^{er} mars, il faudra introduire cette demande 3 semaines avant le départ du coopérant. Tandis

que le Ministère insiste que la pratique actuelle d'approbation rétroactive des demandes de coopérant ne peut être continué, les ONG humanitaires signalent qu'il ne leur est souvent pas possible d'introduire les demandes plus tôt.

Les ONG demandent un changement du statut du coopérant, mais le Ministère estime que cela aurait dû être fait lors de la révision de la loi en 2012.

Le compromis retenu consiste à faire bénéficier du statut de coopérant les expatriés, même s'ils sont déjà sur le terrain, dès que leur demande est approuvée. Jusqu'au moment de l'approbation les frais seront donc à charge de l'ONG, tandis que le Ministère s'en chargera après attribution du statut de coopérant à l'expatrié.

9. Assises 2013

Le Ministère informe les ONG de l'agenda des assises : la réception aura lieu le soir du 10 septembre, le 11 septembre sera organisé par le Ministère et la matinée du 12 septembre est à disposition de la séance des ONG. Le thème des assises sera l'agenda du développement post-2015. Ce thème est d'actualité, puisque l'assemblée générale des Nations unies en débattera 2 semaines plus tard, le 25 septembre. Pendant la journée du 11 septembre, le Ministère a l'intention d'organiser 2 tables-rondes, en matinée et l'après-midi. L'idée est de commencer par un key-note speech sur le sujet. La rencontre entre les ONG et les Ambassades et Bureaux de la Coopération pourra se faire soit le 10 septembre avant la réception, soit le 12 septembre, lors ou après la séance des ONG.

Au sujet de l'agenda d'après-2015, Caritas informe qu'ils ont entamé une collaboration avec l'Université de Luxembourg à ce sujet et adressent un appel aux intéressés pour se joindre aux travaux de réflexion. Une conférence est prévue pour mai 2013.

Le Cercle informe le Ministère qu'il n'a pas encore pris de décision finale sur le thème qu'il souhaite présenter aux assises. En tout état de cause, la complémentarité du travail des ONG avec celui des acteurs bilatéraux tels que Luxdev et le Ministère lui semble un sujet intéressant et à poursuivre, en procédant soit par pays soit par secteur.

Les assises se clôtureront par une conférence de presse commune, comme en 2012.

10. Stratégie humanitaire et conditions générales propres aux ONG humanitaires

Le Ministère informe les ONG qu'il compte élaborer des conditions générales spécifiques aux ONG humanitaires, en suivant autant que possible les conditions générales des ONGD.

En ce qui concerne la stratégie de l'aide humanitaire, le Ministère prendra en compte les commentaires et suggestions que lui ont envoyés les ONG ce jour-même (08.02). Ces commentaires ont été formulés par les ONG humanitaires suite à la réunion du 17 décembre 2012 avec le Ministère et adressent aussi bien la forme que le fond de la stratégie. Pour les ONG il est par ailleurs important de disposer le plus rapidement possible d'un cadre stratégique pour l'aide humanitaire.

11. Situation au Mali et dans les pays voisins

Sur demande des ONG, le Ministère informe les ONG qu'il est toujours déconseillé de se rendre au Mali. Pour les ONG qui décident de s'y rendre malgré cet avis négatif, il est important d'en avertir l'ambassade, pour que cette dernière puisse les placer sur la liste des expatriés que tient l'ambassade de France, démarche nécessaire lorsqu'il s'agit d'organiser un éventuel rapatriement. Les collègues du Bureau de la Coopération à Dakar sont en contact

avec l'ambassade de France au Mali. Les employés de Luxdev ont entretemps tous quitté Ségou pour rejoindre Bamako.

Pour le Niger, les avis de voyage et conseils de sécurité sont similaires à celles pour le Mali. Tout le personnel Luxdev a quitté Dosso et se trouve maintenant à Niamey où il doit suivre des règles de sécurité strictes.

Les ONG informent le Ministère qu'à leur connaissance un volontaire du SVC se trouve actuellement au Sénégal et un autre au Burkina Faso. La Croix-Rouge a un expatrié au Mali.

12. Divers

- L'environnement pour la société civile au Laos et au Vietnam

Les ONG mentionnent le cas récent de l'expulsion du chef de mission de Helvetas ainsi que de la disparition du chef d'une ONG locale du Laos, pour informer le Ministère de leur inquiétude quant à l'environnement peu favorable envers la société civile dans le pays. Les ONG disposant d'un bureau local dans le pays disent que ces affaires ont créé du stress parmi leurs employés locaux. Le Ministère précise que le premier cas est spécial, puisque même le siège suisse de l'ONG n'a pas donné de suite à cette expulsion. Quant au deuxième cas, le Ministère informe les ONG que des démarches ont été entreprises au niveau de l'Union européenne et sont partagées par le Luxembourg, afin de demander plus de clarté dans ce dossier et s'enquérir du devenir de cette personne. Il ne faut pas oublier que la société civile au Laos est très jeune et que beaucoup de progrès sont encore à faire sur la coopération entre gouvernement et société civile. Il n'y a néanmoins pas lieu à des inquiétudes plus généralisées, surtout pour les ONG étrangères.

Au Vietnam, les choses se présentent de manière différente et les inquiétudes quant à l'environnement peu favorable envers la société civile semblent avoir plus de bien-fondé ici.

- nouvel organigramme du MAE

Sur demande des ONG, le Ministère confirme que son organigramme a été mis à jour et peut être consulté sur le site de la Coopération.

- visite de Mme Clark du PNUD

Le Ministère informe les ONG de la visite de l'administratrice du PNUD à Luxembourg le 13 février et réitère l'invitation de Madame Clark de rencontrer des représentants de la société civile, afin de parler, entre autres, de l'agenda de développement post-2015.

<p>La prochaine réunion du groupe de travail MAE-ONGD aura lieu le 12 avril 2013 à 14h30 dans les locaux du MAE.</p>
